

PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-NEUVIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE FONDATION, LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI (CI-APRÈS « FONDATION » OU « LE FONDS »), TENUE SIMULTANÉMENT EN PERSONNE ET EN LIGNE LE JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024, À 16 H 30.

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle

À 16 h 30, la présidente du conseil d'administration, Caroline Senneville déclare ouverte la vingt-neuvième assemblée générale annuelle de Fondation, tenue simultanément en personne et en ligne. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée à tous les actionnaires et invités.

Elle poursuit son discours avec la présentation des personnes qui prennent place auprès d'elle soit Geneviève Morin, présidente-directrice générale et membre du conseil d'administration, Félicia Amilcar, vice-présidente, Gouvernance et gestion des risques et secrétaire de Fondation et Patrick Bertrand, vice-président et chef de la direction financière.

Caroline Senneville préside l'assemblée alors que Félicia Amilcar agit comme secrétaire de l'assemblée.

La présidente de l'assemblée présente les autres membres du conseil d'administration présents dans la salle. Elle introduit Martin-Pierre Nombré, le nouveau membre du conseil d'administration, nommé à la suite du départ de Kathy Baig, et remercie les membres sortants soit, Claude Demers, Marc Picard et François Proulx-Duperré, dont les mandats prendront fin à la fin de la présente assemblée.

Elle souligne également la présence dans la salle de Claudette Carbonneau, présidente de la CSN de 2002 à 2011.

Elle annonce que, dans un souci d'écoresponsabilité, Fondation s'engage à organiser des événements écoresponsables et que Fondation a comme objectif d'atteindre le niveau 4 de la norme du Bureau de normalisation du Québec pour l'organisation de la présente assemblée.

De plus, elle ajoute que Fondation fera don du surplus de nourriture du cocktail à l'organisme en itinérance Mission Old Brewery.

La présidente de l'assemblée avise les participants des procédures d'assemblée qui seront suivies compte tenu du format en personne et en ligne. Elle explique également les procédures pour poser des questions qui seront soumises au point 9 de l'ordre du jour, en ligne, de vive voix ou au micro. Elle explique le fonctionnement des manettes pour les personnes en présence physique et comment voter à l'écran pour celles assistant en ligne. Un test d'une durée de 90 secondes de la plateforme de vote en ligne est effectué pour permettre aux actionnaires et aux mandataires de s'y familiariser.

La secrétaire de l'assemblée informe l'assemblée qu'à 16 h 25 les inscriptions démontrent que 218 personnes ayant droit de vote participent à l'assemblée et que l'ensemble de ces personnes détiennent un total de 455 566 droits de vote.

Les personnes présentes formant quorum, la présidente de l'assemblée déclare l'assemblée dûment constituée.

2. Lecture de l'avis de convocation

La secrétaire de l'assemblée fait lecture de l'avis de convocation transmis par voie électronique ou par courrier dans les délais requis, à tous les porteurs de titres inscrits aux livres au 24 juillet 2024. L'attestation de cet envoi est jointe au présent procès-verbal.

Elle ajoute que toutes les personnes qui détiennent au moins une action entière de catégorie A inscrite aux livres de Fondation à la clôture des affaires le 1^{er} septembre 2024 sont habilitées à exercer leur droit de vote à la présente assemblée ou à mandater une personne pour exercer leur droit de vote en utilisant le formulaire de procuration expédié avec la convocation à cette assemblée, selon les modalités décrites dans l'avis de convocation.

3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle des actionnaires

La présidente de l'assemblée précise que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 16 septembre 2023 a été rendu disponible pour consultation sur la plateforme Web de l'assemblée et explique comment y accéder.

S'il devait y avoir des corrections de fond au procès-verbal, elle invite les participants en ligne à utiliser la boîte « Poser une question ». Quant aux corrections de forme, elles seront intégrées au procès-verbal si elles s'avèrent pertinentes. Les actionnaires ou les mandataires sont invités à transmettre leurs corrections de forme à : avislegal@fondaction.com.

La secrétaire de l'assemblée confirme qu'aucune correction de fond n'est demandée.

La présidente de l'assemblée invite les actionnaires et mandataires en présentiel de manifester leur intérêt à proposer et appuyer le procès-verbal de la dernière assemblée.

Il est proposé par Karine Côté, appuyé par Martin Forest et résolu :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 16 septembre 2023, tel que rédigé.

4. Rapport sur la transformation positive pour l'exercice se terminant le 31 mai 2024

4.1 Rapport de la présidente du conseil d'administration, Caroline Senneville

M^{me} Caroline Senneville présente son rapport pour l'exercice se terminant le 31 mai 2024 et en souligne les faits saillants.

Elle entame son allocution en soulignant l'importance de la collectivité/solidarité face aux défis engendrés par les enjeux environnementaux et sociaux et explique que la crise climatique nous force à revoir nos rapports avec la nature, la communauté et l'économie. Fondation, issue du mouvement collectif de la CSN, a comme mission de faciliter la transformation positive de l'économie pour le bénéfice économique, social et environnemental du Québec grâce à un produit d'épargne accessible et des investissements écoresponsables.

Elle poursuit en spécifiant que l'accessibilité des produits d'épargne est primordiale afin de sensibiliser et soutenir les travailleurs et travailleuses, indispensables au fonctionnement de l'économie, dans leurs objectifs d'épargne.

Elle souligne l'importance que ces épargnants soient conscients de leur rôle dans l'économie réelle au moment de choisir un produit d'épargne qui bénéficie les individus et la communauté.

Fondation compte maintenant plus de 220 000 épargnants qui, collectivement, ont accumulé près de 3,8 milliards de dollars.

Elle conclut sa présentation en rappelant que les actionnaires, employés, responsables Fondation, les membres du conseil d'administration et des comités ainsi que les entrepreneurs et partenaires de Fondation ont tous un rôle à jouer pour atteindre l'objectif de la transformation positive. Elle termine en remerciant ces personnes pour la qualité de leur engagement.

Au terme de la présentation, la secrétaire de l'assemblée demande une proposition et un appui pour recevoir le rapport de la présidente du conseil, tel que présenté.

La secrétaire de l'assemblée invite les actionnaires et les mandataires qui assistent à l'assemblée en ligne à cliquer sur l'icône « MESSAGES » et à utiliser la boîte « Poser une question » pour manifester leur proposition ou leur appui en inscrivant « Je propose » ou « J'appuie » dans la boîte de texte et en cliquant sur la flèche à droite.

Il est proposé par Annick Desormeaux, appuyé par Valérie Boulanger et résolu :

De recevoir le rapport de la présidente du conseil d'administration, Caroline Senneville, tel que présenté.

4.2 Rapport de la présidente-directrice générale, Geneviève Morin

La présidente de l'assemblée donne la parole à la présidente-directrice générale, Geneviève Morin.

Geneviève Morin constate que le modèle économique actuel n'est pas durable, que l'économie doit se transformer pour répondre aux besoins des personnes en respectant les limites de la planète. L'économie doit devenir plus équitable, plus inclusive, plus verte et plus performante. Elle mentionne que, dans ce contexte, le Rapport sur la transformation positive 2024 présente l'action de Fondation sur deux fronts, soit financer la transformation de l'économie et changer la finance. Sur chacun de ces fronts, le rapport explique les intentions, les approches et stratégies utilisées et les résultats obtenus. Elle ajoute qu'avec le rapport 2024, Fondation a été en mesure de donner plus de résultats et plus de cibles.

Elle poursuit en soulignant quatre nouveautés importantes dans le rapport :

- Le déploiement de l'approche d'épargne d'impact qui permet de présenter une première série d'indicateurs et de cibles pour l'action de Fondation comme entreprise qui aide les personnes à épargner pour leur retraite;

- La première itération de la stratégie de durabilité et d'impact pour les placements qui a permis d'intégrer les résultats de l'ensemble de nos actifs sur le spectre de la finance durable;
- Des nouvelles mesures d'impact qui sont présentées pour les investissements en capital de développement; et
- Les mesures d'impact effectuées par Fondation Gestion d'actifs qui permettent de bonifier le contenu portant sur les investissements structurants.

Geneviève Morin souligne ensuite que Fondation a réussi à recueillir près de 390 M\$ en 2024 auprès non seulement des nombreuses personnes qui ont continué à souscrire à Fondation, mais aussi plus de 14 000 nouveaux épargnants, portant le total des actionnaires au 31 mai 2024 à 221 512. Elle ajoute que, face aux importants enjeux entourant l'épargne et la retraite, Fondation s'est donné trois objectifs pour maximiser son impact, soit :

- Favoriser l'accès à l'épargne pour celles et ceux qui en ont le plus besoin;
- Contribuer à combler les importants besoins en épargne-retraite; et
- Promouvoir une épargne intentionnelle qui permet aux personnes d'agir de manière collective en faveur de la transformation positive.

Encore aujourd'hui, les femmes gagnent moins dans leur vie active, elles ont donc moins de revenu à la retraite. Elles vivent plus pauvrement et plus longtemps. Nous nous assurons donc d'offrir la retenue sur le salaire dans les milieux de travail à majorité féminine. Comme dans le réseau des CPE, par exemple ou dans des groupes comme Relevailles Québec, un organisme basé à Québec qui offre différents services aux jeunes familles, de la grossesse de la mère jusqu'à aux cinq ans de l'enfant, afin d'accompagner et de soutenir les parents dans leur rôle, favorisant ainsi le développement harmonieux des enfants. Grâce à nos efforts, les femmes représentent 60 % des nouveaux épargnants qui se prévalent de la retenue sur le salaire, comparativement à 57 % l'an dernier. On vise 63 % pour l'an prochain.

Pour combler les importants besoins en épargne-retraite, Fondation priorise les milieux de travail qui n'offrent aucun régime de retraite. C'était le cas, par exemple, de PAIS – Projet d'accueil et d'intégration solidaire, un organisme sans but lucratif qui accueille, accompagne et facilite l'intégration des personnes immigrantes et des familles de réfugiés dans la MRC de Bécancour. Cet organisme n'avait pas de régime de retraite et maintenant, non seulement il offre la retenue sur salaire avec Fondation, mais les travailleurs peuvent bénéficier d'une cotisation de l'employeur, ce qui augmente leur capacité d'épargne. En 2024, ce sont 50 % des nouveaux groupes qui ont mis en place une part employeur. La cible pour 2025 est de maintenir 50 %, tout en augmentant le nombre de nouveaux groupes.

Afin de renforcer l'engagement, Fondation cherche également à développer la retenue sur le salaire dans les entreprises et organisations qui œuvrent elles aussi dans la durabilité en leur présentant l'action de Fondation en faveur de la transformation positive. C'est le cas par exemple du CREDDO – Conseil régional de l'environnement et du développement durable en Outaouais qui fait partie du réseau des 17 conseils régionaux de l'environnement du Québec, dont le mandat

principal est d'assurer la concertation des acteurs, dans ce cas-ci l'Outaouais, autour des enjeux environnementaux régionaux. Cette organisation a pris cette décision de rejoindre Fondation en raison de notre mission de transformation positive de l'économie. En 2024, 37 % des nouveaux Groupes Fondation œuvrant dans la durabilité comparativement à 25 % en 2023. Notre cible pour 2025 est 50 % des nouveaux groupes.

Geneviève Morin explique que les responsables Fondation (RF) jouent un rôle essentiel pour sensibiliser leurs collègues à l'importance individuelle et collective de souscrire à une épargne-retraite. Elle salue leur engagement, leur temps et leurs efforts. En 2024, les responsables Fondation ont réalisé 1395 activités dans les groupes ciblés, comparativement à 1175 activités l'année précédente. Elle remercie les partenaires de Fondation, Bâtirente, avec qui Fondation a réalisé de nombreuses activités cette année pour rendre disponible aux actionnaires de Fondation une offre de produits d'épargne diversifiés et conformes à leurs valeurs, ainsi que des conseils financiers. Elle souligne, parmi les projets pilotes réalisés avec Bâtirente cette année, les ateliers portant sur la planification de la retraite, dont ont pu bénéficier 384 participants.

Elle poursuit en abordant comment l'épargne qui est confiée à Fondation est déployée. Elle explique que, depuis maintenant plusieurs années, Fondation classe les investissements en capital de développement sur un continuum, appelé le spectre de la finance durable et qui permet de différencier quatre grandes catégories de durabilité. Cette année, Fondation a défini clairement les critères de classement de ses autres investissements (placements sur les marchés financiers) dans ces mêmes catégories, ce qui permet maintenant d'avoir une vue sur la totalité de l'actif de Fondation, parce que c'est la totalité de l'argent que nous gérons que nous souhaitons rendre plus durable.

Elle rappelle ensuite rapidement ce que signifie chacune des catégories :

- On qualifie de responsable un investissement qui tient compte de l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans une perspective de gestion des risques. C'est un investissement qui ne nuit pas et qui fait bien les choses.
- Un investissement durable, en plus d'être responsable, crée des retombées positives et contribue directement à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de développement durable. Un investissement durable fait bien les choses et il fait les bonnes choses.
- Un investissement d'impact est un investissement durable réalisé avec l'intention de générer un impact social et/ou environnemental mesurable. On fait les bonnes choses parce qu'on recherche un impact environnemental ou social et on mesure cet impact.
- Enfin, un investissement structurant est un type d'investissement d'impact. C'est un investissement qui cherche à générer un impact environnemental ou social de manière innovante, en structurant une filière ou en mettant en place des solutions qui viennent répondre à un défaut de marché.

Elle confirme que quand on regarde l'ensemble des investissements de Fondation, tant les investissements en capital de développement que les placements (autres investissements), on constate que : 99,6 % des investissements sont responsables –on vise 100 %; et 38,5 % de l'actif est investi de manière durable, donc avec des retombées positives. Fondation cherche à augmenter la proportion des investissements classifiés durables et impact, tant dans les investissements en capital de développement que dans les autres investissements.

Geneviève Morin se tourne ensuite vers le portefeuille d'investissement en capital de développement pour donner quelques exemples d'investissements durables ou d'impact :

- Freins Kuma, située à Gaspé, qui fabrique des freins dont la qualité et la durabilité sont critiques pour l'industrie éolienne, une industrie en pleine expansion comme toutes les énergies vertes.
- Viandes biologiques de Charlevoix, une entreprise phare qui met en place des pratiques de production qui contribuent à rendre le secteur agroalimentaire plus durable et équitable via la culture biologique de la majorité des grains et céréales, l'économie circulaire, l'efficacité énergétique des infrastructures ou encore la valorisation des déchets.
- Société Laurentide, une entreprise de Shawinigan est spécialisée dans la fabrication de peinture sans solvant et écologique à base d'eau et qui est aussi responsable de la récupération de la peinture post-consommation, des ampoules fluocompactes, des piles et des huiles usées à la grandeur du Québec.
- LU, une entreprise technologique de Québec qui a développé un système interactif d'apprentissage par l'activité physique dont les jeux immersifs, permettent de promouvoir de saines habitudes de vie de manière ludique dès le plus jeune âge. Geneviève Morin les félicite pour leur récente certification B Corp.
- Waste Robotics, une entreprise de Trois-Rivières qui développe des robots autonomes pour les centres de tri pour optimiser la gestion des déchets et des matières recyclables. Au cours de l'exercice, Fondation a réinvesti, cette fois-ci, aux côtés de notre partenaire français de la finance durable, Mirova, que nous avons intéressé à cette ronde qui visait notamment à renforcer la présence de Waste Robotics en Europe.
- Basée à Sherbrooke, Café William est une entreprise de production de cafés durables misant sur des produits certifiés biologiques et équitables, à la fois de haute qualité et accessibles. Cette année, l'entreprise a inauguré sa nouvelle usine écoénergétique, un torréfacteur 100 % électrique, consommant entre 30 % et 40 % moins d'énergie que les fours conventionnels. Cette entreprise a récemment accepté de servir de test pour les indicateurs de biodiversité des investisseurs du Québec, un projet soutenu par Fondation et ses partenaires, Snap Québec, Biodiversité Québec et la Caisse de dépôt, qui sera rendu public le mois prochain lors de la COP 16 sur la biodiversité en Colombie.

- Orthofab, une entreprise de Québec qui conçoit, fabrique et commercialise différents types de fauteuils roulants adaptés et de haute qualité, ainsi que plusieurs autres équipements visant à améliorer l'autonomie et le maintien à domicile des usagers, notamment les personnes âgées.
- L'entreprise Still Good, qui produit entre autres des biscuits à partir de drêches moulues et de pulpe de fruits récupérée. Still Good a remporté un grand prix de 1,5 M\$ dans le cadre du Défi de réduction du gaspillage alimentaire, organisé par Agriculture et Agroalimentaire Canada.
- LOOP Mission qui fabrique notamment des jus à partir de fruits frais qui auraient été jetés par les distributeurs et grossistes s'est également mérité ce même prix.

Geneviève Morin explique que chacune de ces entreprises produit des retombées. Le rapport sur la transformation positive fait état des retombées de l'ensemble des entreprises dans le portefeuille d'investissement en capital de développement qui ont pu être mesurées en lien avec les différentes thématiques d'impact. Elle souligne quelques mesures :

- 10 641 hectares en agriculture durable, soit de près de 22 % de l'île de Montréal;
- 10 976 tonnes d'aliments certifiés biologiques;
- 72 % des entreprises des investissements en agroalimentaire sont des entreprises d'impact comparativement à 69 % en 2023;
- 895 911 tonnes éq. CO₂ évitées, soit l'équivalent de retirer environ 195 000 voitures de circulation pendant une année, comparativement à 1 844 510 tonnes évitées en 2023, une baisse principalement due à la fin de l'investissement dans une entreprise qui réalise une grande quantité de GES évités;
- 116 580 MWh produits en énergie renouvelable, comparativement à 91 319 MWh en 2023. Cette hausse est due au financement d'une grande entreprise spécialisée en énergie renouvelable.
- 191 577 tonnes métriques de matières traitées ou valorisées (matières résiduelles, eau, sol, etc.) comparativement à 151 064 tonnes métriques en 2023.
- 60 249 pi² de superficie de terrains réhabilités, ce qui est stable par rapport à 2023.
- 59,5 millions de m³ d'eau économisés, soit près de 25 000 piscines olympiques.
- 498 logements abordables, sociaux ou communautaires comparativement à 154 unités de logements abordables, sociaux ou communautaires en 2023 avec un objectif de 1000 unités dans les prochaines années.

Elle souligne que toutes ces mesures, ce ne sont pas seulement des chiffres. Ce sont de réelles retombées qui sont possibles grâce à l'épargne recueillie.

Geneviève Morin rappelle que Fondation veut travailler sur deux fronts : financer la transformation, mais aussi changer la finance. Elle explique que pour changer la finance, il faut se laisser influencer par la société civile et que Fondation voit une grande valeur à entretenir un dialogue continu avec des leaders d'horizons différents. Les financiers ont la responsabilité de diriger les capitaux vers les projets durables, mais ils ne peuvent pas définir seuls cette durabilité ni développer seuls les innovations requises pour régler les enjeux. C'est pourquoi Fondation organise régulièrement des dialogues.

Des dialogues sur la finance durable, réunissant une diversité d'experts de tout secteur, pas seulement financier, pour mener des discussions engagées autour des concepts de « durabilité » et de « finance durable ».

Nous avons réuni de tels experts ici au Québec, en marge du Sommet sur la finance durable, mais également durant la COP 28 et en parallèle d'une rencontre du Global Impact Investing Network, pour bénéficier de l'éclairage d'experts internationaux.

Elle présente d'abord les dialogues thématiques, également, réunissant des leaders d'écosystèmes d'avenir dans différentes régions du Québec en fonction d'expertises régionales comme :

- Santé durable et services à domicile à Québec.
- Économie circulaire et écoconseil à Saguenay.
- Économie bleue à Rimouski.

Elle ajoute que, pour changer la finance, il faut aussi travailler avec nos pairs, que ce soit par un engagement au sein de différentes associations, par le biais de partenariats, comme celui que nous avons annoncé avec la banque Triodos cette année, comme le développement d'indicateurs de biodiversité, ou encore la publication d'un rapport sur le développement de l'investissement d'impact codéveloppé par le groupe de travail canadien sur l'investissement d'impact que Fondation a initié. Elle souligne que la force du collectif, ça s'applique aussi aux efforts pour changer la finance.

Geneviève Morin rapporte ensuite que c'est en janvier 2024 que Fondation a pu réintégrer le bureau de Montréal, qui a été rénové pour fournir un milieu de vie moderne, agréable, lumineux et fonctionnel, pour les employés. Elle souligne ensuite les changements au sein du comité de direction :

- Stéphan Morency est passé de vice-président et chef de l'investissement à vice-président exécutif, Initiatives stratégiques. C'est un rôle inédit qui lui permet d'exercer un leadership étendu dans des projets transversaux prioritaires pour le développement de Fondation. La vision de Stéphan, son engagement et sa capacité d'innovation permettront certainement de bonifier et accélérer l'exécution de ces projets.
- C'est Claire Bisson, jusqu'alors cheffe adjointe à l'investissement responsable des investissements d'impact et durables, qui a pris la relève comme vice-présidente et cheffe de l'investissement. Reconnue pour sa capacité à déployer une vision stratégique en actions, projets et résultats, Claire est la personne la mieux placée pour faire évoluer le portefeuille de

Fondation et enraciner nos pratiques pour toujours plus de durabilité et d'impact.

Geneviève Morin rappelle que comme citoyens, nous avons le pouvoir de faire des choix. Comme consommateurs aussi. Il en est de même comme épargnants. Tous les investissements ont des impacts, comme le soulignait avec justesse le partenaire de Triodos, Hadewych Kuyper. Choisir où va votre épargne, c'est choisir quels impacts vous souhaitez.

Elle ajoute qu'individuellement, les personnes peuvent agir et se donner le pouvoir collectif de transformer l'économie pour la rendre plus équitable, inclusive, verte et performante. Les actionnaires de Fondation plus de 220 000 personnes qui ont accumulé ensemble près de 3,8 milliards de dollars. Réuni dans Fondation, cet argent finance une transformation plus que jamais nécessaire, et concourt à changer la finance, incluant notre propre manière de faire comme financier. Elle souligne que la retraite de chacune et chacun sera améliorée, grâce à l'épargne accumulée et à son rendement financier, mais collectivement, nous créerons encore plus de bénéfices. Que ce soit une réduction des émissions de GES, la création d'emplois de qualité, la diminution du gaspillage alimentaire ou la construction de nouveaux logements abordables. Il s'agit d'un choix individuel qui a une grande portée collective.

Geneviève Morin remercie les épargnants de leur confiance et de leur engagement.

Au terme de la présentation du rapport de la présidente-directrice générale, la présidente d'assemblée demande aux actionnaires et aux mandataires qui assistent à l'assemblée en personne une proposition et un appui pour recevoir le rapport de la présidente-directrice générale, Geneviève Morin, portant notamment sur la finance durable et la transformation positive 2024, tel que présenté.

Il est proposé par Carole Boucher, appuyé par Denis Leclerc et résolu :

De recevoir le rapport de la présidente-directrice générale, Geneviève Morin, portant notamment sur la finance durable et la transformation positive 2024, tel que présenté.

4.3 Situation financière et résultats d'exploitation au 31 mai 2024

La présidente de l'assemblée invite Patrick Bertrand, vice-président et chef de la direction financière, à présenter la situation financière et les résultats d'exploitation au 31 mai 2024.

Patrick Bertrand se dit très heureux de présenter un extrait des états financiers et du rapport de gestion de Fondation qui permettra d'apprécier la performance financière de Fondation au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2024.

Il indique vouloir souligner un élément important d'entrée de jeu, soit le fait que la performance financière de l'année s'explique par la solidité de deux portefeuilles d'investissement combiné à des marchés financiers favorables. Il ajoute que les équipes surveillent de près la santé de l'économie, et en particulier l'évolution des taux d'intérêt et l'inflation.

Patrick Bertrand explique avoir comme objectif cette année de simplifier cette

présentation financière, en utilisant que quelques diapositives et ajoute que la première diapositive contient les faits saillants de la performance de Fondation avec 10 indicateurs financiers, que la deuxième diapositive fournit davantage de détails sur l'actif net, tandis que la troisième permet de passer en revue les rendements annuels des actionnaires au cours des 10 dernières années.

Il présente d'abord les faits saillants avec les 10 indicateurs financiers :

- Valeur de l'action : la valeur de l'action s'établit à 16,15 \$, une hausse de 1,05 \$ par rapport à la valeur au 31 mai 2023, alors que l'action s'établissait à 15,10\$.
- Rendement annuel à l'actionnaire, celui-ci a atteint 7 %, ce qui représente une hausse par rapport au rendement de 0,5 % lors de l'exercice précédent.
- Actif net : l'actif net a augmenté de plus de 13% par rapport au dernier exercice financier pour atteindre près de 3,8 milliards au 31 mai 2024.
- Émissions nettes d'actions : elles ont atteint 187 M\$ durant l'exercice.
- Le résultat global, c'est-à-dire les produits générés par nos rendements moins les charges opérationnelles ont atteint 246 M\$ durant l'exercice.
- Les émissions brutes recueillies ont atteint un nouveau sommet cette année. Elles se situent à 390 M\$, en hausse de 5,7 %. Il y a donc plus d'actionnaires qui confient leur épargne à Fondation afin de préparer leur retraite.
- Les rachats et achats de gré à gré ont augmenté de 27 % pour s'établir à 203 M\$.
- Les investissements en capital de développement ont généré un rendement brut de 7,0 % pour l'exercice, comparativement à 1,2 % en 2023. Ce résultat s'explique par deux facteurs :
 - Premièrement, les entreprises et fonds du secteur industriel ont particulièrement bien performé;
 - Et deuxièmement, la conjoncture économique pour les marchés boursiers a été favorable aux rendements de nos investissements dans les entreprises québécoises publiques, c'est-à-dire qui ont des actions cotées en bourse.
- Les autres investissements ont généré un rendement brut de 12,5 % comparativement à un rendement brut de 4,8% l'année dernière. La hausse du rendement s'explique par l'évolution des taux d'intérêt du marché obligataire et des taux de change ainsi que la performance des marchés boursiers.
- Les charges opérationnelles sont constituées principalement des charges liées aux ressources humaines, aux actifs sous gestion, aux services offerts aux actionnaires, aux activités de souscription, au processus d'investissement, et à toutes les autres ressources nécessaires pour nous permettre au de réaliser notre mission et d'atteindre nos objectifs. Ces charges opérationnelles, lorsque comparées à l'actif net moyen,

représentent un ratio des charges opérationnelles de 2,19%, alors qu'il était de 2.35% lors du dernier exercice. L'efficacité opérationnelle constitue un objectif prioritaire et Fondation poursuivra ses efforts à cet égard.

Patrick Bertrand détaille ensuite davantage l'actif net, soulignant que l'actif net a augmenté de 13 % en 2024. Il rapporte que quand on regarde l'évolution de l'actif net depuis 2020 donc au cours des quatre dernières années, l'actif net a connu une croissance annuelle composée de 13,6 %, passant de près de 2,3 milliards de dollars au 31 mai 2020 à près 3,8 milliards de dollars au 31 mai 2024.

Il aborde ensuite plus en détail le rendement annuel à l'actionnaire qui a atteint 7 % en 2024. Il explique qu'en période de forte volatilité comme ce que nous avons vécu au cours des dernières années, il n'est pas surprenant que les résultats fluctuent. Il ajoute que lorsque les rendements annuels varient d'une année à l'autre, une perspective à long terme permet une meilleure appréciation de la performance réelle d'un véhicule de placement. Il présente ensuite les rendements composés sur 1 an, 3 ans, 5 ans et 10 ans, soulignant que sur 10 ans, un actionnaire qui a souscrit de façon systématique chez Fondation, a obtenu un rendement composé annuel de 13,3%, et ce, en tenant compte des crédits d'impôt.

Au terme de la présentation, la présidente de l'assemblée demande une proposition et un appui des actionnaires et mandataires qui assistent à l'assemblée en ligne pour recevoir le rapport de gestion, les états financiers audités et les relevés qui les accompagnent pour l'exercice financier se terminant le 31 mai 2024, tels que présentés.

Il est proposé par Alain Ratelle, appuyé par Josée Lessard et résolu :

De recevoir le rapport de gestion, les états financiers audités et les relevés qui les accompagnent pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2024, tels que présentés.

5. Nomination de l'auditeur indépendant et autorisation au conseil d'administration d'établir sa rémunération

La présidente de l'assemblée demande que l'on procède à la nomination de l'auditeur indépendant et informe l'assemblée que le conseil d'administration recommande la nomination de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à ce titre pour la prochaine année. Il demande aussi l'autorisation pour le conseil d'administration d'établir sa rémunération.

Elle indique que cette résolution fera l'objet d'un scrutin secret et nomme, à titre de scrutateur, la Compagnie Trust TSX, représentée par Francine Beauséjour et Isabelle Vachon.

Elle explique que les actionnaires et les mandataires auront la possibilité de voter dès l'ouverture officielle de la période de vote. L'actionnaire ou le mandataire devra exprimer son choix en sélectionnant « Pour » ou « S'abstenir ». Les lois et règlements encadrant la procédure de l'assemblée générale interdisent de voter contre la nomination de l'auditeur. Toutefois, les votes d'abstention seront pris en considération par la direction de Fondation. Dans l'occurrence où les votes d'abstention seraient plus nombreux que les votes favorables, le processus de recherche d'un nouvel auditeur sera initié.

Avant de passer au vote, la présidente de l'assemblée demande une proposition et un appui des actionnaires ou mandataires qui assistent à l'assemblée en personne pour procéder à la nomination de l'auditeur indépendant et l'autorisation au conseil d'administration d'établir sa rémunération.

Il est proposé par Denise Langlois, appuyé par Yannick Beaulieu et résolu :

De nommer la firme Deloitte, S.E.N.C.R.L./s.r.l., à titre d'auditeur indépendant de Fondation, ce mandat expirant à la prochaine assemblée générale annuelle, et d'autoriser le conseil d'administration à établir sa rémunération.

À la suite de cette lecture, la présidente de l'assemblée déclare l'ouverture de la période de vote.

Après avoir laissé un laps de temps suffisant pour que les personnes présentes puissent voter, la présidente de l'assemblée ferme la période de vote.

La présidente de l'assemblée confirme la nomination de la firme Deloitte, S.E.N.C.R.L./S.R.L., à titre d'auditeur indépendant de Fondation, dont le mandat expirera à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, et l'autorisation donnée au conseil d'administration d'établir sa rémunération.

6. Ratification du Règlement no 10 modifiant les règlements généraux

La présidente de l'assemblée invite la secrétaire de l'assemblée à présenter le règlement no 10.

La secrétaire explique l'ensemble des modifications apportées au règlement, conformément aux amendements apportés à la *Loi constituant Fondation, le fonds de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi*. Ces changements concernent notamment les modalités visant l'élection et les mandats des administrateurs indépendants recommandés par le comité de gouvernance et d'éthique et présentés au vote lors de l'assemblée générale annuelle.

Elle confirme que le conseil d'administration est en accord avec ces amendements et que ceux-ci sont prévus dans l'avis de convocation ainsi que sur la page web d'information aux actionnaires.

Étant donné la technicité du sujet, la présidente de l'assemblée invite les actionnaires et mandataires ayant des questionnements par rapport au règlement 10 à se manifester. Aucun actionnaire n'a manifesté son intérêt.

Avant de passer au vote, elle demande une proposition et un appui des actionnaires ou mandataires qui assistent à l'assemblée en ligne pour procéder à la ratification du Règlement 10 modifiant les règlements généraux.

Il est proposé par Eddy Audet, appuyé par Olivier Marceau et résolu :

De ratifier le Règlement no 10 modifiant les règlements généraux.

À la suite de cette lecture, la présidente de l'assemblée déclare l'ouverture de la période de vote.

Après avoir laissé un laps de temps suffisant pour que les personnes présentes puissent voter, la présidente de l'assemblée ferme la période de vote.

La présidente de l'assemblée confirme la ratification du Règlement no 10 modifiant les règlements généraux.

7. Élection de membres du conseil d'administration

7.1. Élections de deux candidats issus de l'appel de candidatures

La présidente de l'assemblée rapporte que les mandats au conseil d'administration de Daniel Baril et de François Proulx-Duperré prennent fin à la présente assemblée.

Une personne doit donc être élue parmi les actionnaires à chacun de ces postes pour un mandat de deux ans. Les personnes dont les mandats sont terminés sont rééligibles.

Elle rappelle que les actionnaires ont reçu l'information pertinente concernant le processus de mise en candidature sur le site Web de Fondation. Une mention à cet effet était présente dans l'avis de convocation transmis. Ensuite, la présidente de l'assemblée, agissant également à titre de présidente d'élection, informe l'assemblée que les candidatures suivantes sont admissibles pour chacun de leurs postes respectifs.

Deux candidatures ont été reçues avant la date limite prévue, soit le 23 août 2024, il s'agit des candidatures de Daniel Baril et de Nicolas Docquier.

Daniel Baril est un membre actuel du conseil d'administration de Fondation alors que Nicolas Docquier est un nouveau candidat. Aucune autre candidature n'ayant été soumise, la présidente de l'assemblée déclare Daniel Baril et Nicolas Docquier élus par acclamation au poste d'administrateur et les félicite.

7.2. Élection de quatre candidats indépendants recommandés par le comité de gouvernance et d'éthique

La présidente de l'assemblée fait mention que, conformément aux récentes modifications apportées à la Loi constituant Fondation, quatre candidats indépendants, recommandés par le comité de gouvernance et d'éthique au conseil d'administration, ont été proposés pour un poste d'administrateur lors de cette assemblée. Il s'agit de Diane Beaudry, Anne-Hubert, Pierre B. Lafrenière, et Jacques Létourneau.

Elle explique que les actionnaires et les mandataires auront la possibilité de voter dès l'ouverture officielle de la période de vote. L'actionnaire ou le mandataire devra exprimer son choix en sélectionnant « Pour » ou « S'abstenir ».

Selon la politique de vote, tout candidat au poste d'administrateur indépendant qui récolte plus d'abstentions que de votes en sa faveur doit donner sa démission à la présidence du conseil d'administration après l'assemblée. Ensuite, le comité de gouvernance et d'éthique étudiera la démission offerte avant de recommander l'acceptation ou le refus de la démission en question. Un nouvel administrateur sera nommé dans un délai de 30 jours suivant l'acceptation de la démission par le conseil d'administration.

Elle rappelle aux actionnaires et mandataires qu'ils seront invités à se prononcer sur

chacune des candidatures. Les profils des candidats sont inclus dans l'avis de convocation ainsi que dans le document d'information aux actionnaires, accessibles via la page web de Fondation.

Avant de passer au vote, elle demande une proposition et un appui des actionnaires ou mandataires qui assistent à l'assemblée en personne pour l'élection de Diane Beaudry, Anne-Marie Hubert, Pierre B. Lafrenière et Jacques Létourneau en tant que membres du conseil d'administration.

Il est proposé par Danielle Imbeault, appuyé par Jean-François Tremblay et résolu :

De nommer Diane Beaudry et Anne-Marie Hubert ainsi que Pierre B. Lafrenière et Jacques Létourneau en tant que membres du conseil d'administration

À la suite de cette lecture, la présidente de l'assemblée déclare l'ouverture de la période de vote.

Après avoir laissé un laps de temps suffisant pour que les personnes présentes puissent voter, la présidente de l'assemblée ferme la période de vote.

À la suite de l'annonce des résultats des scrutins, la présidente de l'assemblée confirme la nomination de Diane Beaudry, Anne-Marie Hubert, Pierre B. Lafrenière et Jacques Létourneau en tant que membres du conseil d'administration.

La présidente de l'assemblée demande aux actionnaires et aux mandataires qui assistent à l'assemblée en ligne une résolution et un appui pour que les données informatiques relatives aux votes soient détruites.

Il est proposé par Vincent Garcia, appuyé par Annick Désormeaux et résolu :

Que les données informatiques relatives aux votes des points nos 5, 6 et 7 de l'ordre du jour de l'assemblée soient détruites.

8. Présentation de Fondation Gestion d'actifs

La présidente de l'assemblée invite Marc-André Binette, directeur général de Fondation, Gestion d'actifs, à prendre la parole.

Marc-André Binette explique que Fondation Gestion d'Actifs a été créé en 2022 par Fondation grâce à son expertise en création de fonds innovants et structurants, mais aussi parce qu'il avait constaté le réel besoin de solutions d'impact à grande échelle destinées aux investisseurs qui eux sont à la recherche de moyens pour canaliser leurs capitaux vers des solutions aux enjeux climatiques et sociaux. Il ajoute qu'à FGA, l'ambition est de diriger de façon significative plus de capitaux vers des secteurs à fort potentiel d'impact émergents et mal desservis. La mission est de résoudre les grands enjeux environnementaux et sociétaux en déployant des solutions financières innovantes et performantes.

Il explique que FGA gère des fonds spécialisés dans des domaines comme l'efficacité énergétique, la préservation des sols et l'économie circulaire. Les fonds de FGA financent des entreprises et des projets innovants qui génèrent des rendements de marché et des retombées environnementales et sociales positives et mesurables. FGA

développe, lève des capitaux et déploie des fonds visant à répondre à des enjeux de société et cible plus spécifiquement sept objectifs de développement durable. Comme Fondation, FGA veut accélérer la transformation profonde et durable de l'économie et vise ainsi à contribuer à grande échelle et avec intégrité aux objectifs de développement durable, tout en générant des rendements financiers compétitifs.

FGA veut devenir la plus importante organisation au Québec et au Canada pour la création, le développement et la gestion de solutions d'impact. Il rapporte que FGA détient plus de 455 M\$ en capitaux sous gestion regroupant plus de 50 investisseurs à travers cinq fonds ayant réalisé plus de 65 investissements au Canada et à l'étranger.

Marc-André Binette présente plus en détail trois fonds :

- SOFIAC qui vise à financer des projets en efficacité énergétique dont les prêts sont remboursés à même les économies d'énergie réalisées;
- Inlandsis qui finance le capital naturel et les marchés environnementaux; et
- PrimAccès qui œuvre dans le marché du logement abordable en partenariat avec le gouvernement du Québec.

Il aborde ensuite les grandes réalisations de l'année pour FGA :

- Lancement de SOFIAC en France;
- Annonce d'une initiative entre SOFIAC et la Fédération des municipalités du Québec;
- Annonce de la clôture finale du fonds Inlandsis II à la COP28;
- Annonce d'un partenariat stratégique avec Triodos en vue de créer un nouveau fonds en capital naturel.

Marc-André Binette termine sa présentation en présentant les membres de l'équipe de FGA, soulignant que plusieurs personnes ont rejoint FGA en 2024 afin de consolider l'équipe déjà en place.

La présidente de l'assemblée remercie Marc-André Binette pour sa présentation.

9. Considération de toute affaire pouvant être régulièrement soumise à l'assemblée

La présidente de l'assemblée invite les actionnaires et les mandataires à poser des questions ou à formuler des propositions s'ils le souhaitent selon la procédure établie pour les personnes en ligne ou en s'avancant vers l'un des micros disponibles dans la salle pour celles assistant en personne.

La présidente de l'assemblée, Caroline Senneville, ainsi que Geneviève Morin, reçoivent les commentaires et répondent à la question posée.

10. Clôture de l'assemblée

Avant de clore l'assemblée, la présidente de l'assemblée remercie les participants pour leur présence et souligne l'engagement précieux de toutes les équipes de l'organisation. Il encourage les gens à continuer à travailler ensemble pour transformer positivement l'économie du Québec.

Elle demande ensuite à un actionnaire ou un mandataire qui assiste à l'assemblée en personne une proposition pour lever l'assemblée.

À 18 h 13, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Liette Ross

De lever la vingt-neuvième assemblée générale annuelle des actionnaires de Fondation.

Caroline Senneville
Présidente de l'assemblée

Félicia Amilcar
Secrétaire de l'assemblée